

### DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE

La demande d'autorisation d'absence, accompagnée des pièces justificatives, doit être acheminée de la façon suivante  
 Agent >> IEN de circonscription >> DRH DSDEN du Lot . **Au moins quinze jours** avant l'absence (absence prévisible)  
**Au plus tard 48 heures ouvrées** (absences imprévisibles, cas de force majeure) après l'absence pour régularisation.

Circulaire n°2017-050 du 15 mars 2017 ( ou précision d'une autre réglementation )

Nom de famille :  Nom d'usage :

Prénom :  Ecole d'affectation :  RNE de l'école :

Fonctions :  PE adjoint(e)  Directeur(trice)  TD/TS/TR  PE Stagiaire  Contractuel(le)  Autre, préciser :

Niveau de classe :

Jour d'absence :  ou période demandée du  au

#### Autorisations d'absence de droit rémunérées ou non (voir annexe 5)

- Candidats liés à une fonction publique élective  
 Participation aux travaux liés à une fonction publique élective  
 Examens médicaux obligatoires liés à :  
 - la grossesse  
 - la visite annuelle devant le médecin de prévention ( circulaire 2017 -050 et Décret n° 82-453 du 28 mai 1982, art. 22 à 25)  
 Participation à un jury de cour d'assises  
 Participation à un jury d'examen/concours  
 Réserve opérationnelle (si < à 5 jours)

#### Autorisations d'absence facultatives prévues par la réglementation

(sous réserve de nécessité de service, accordées avec ou sans traitement , voir annexe 5)

- Participation aux travaux d'un organisme public non syndical  
 Préparation à l'accouchement  
 Mariage/ PACS  
 Décès, maladie très grave du conjoint ou des ascendants et descendants directs  
 Lien de parenté :   
 Garde d'enfant malade de moins de 16 ans (sans limite d'âge si l'enfant est handicapé)  
 Cohabitation avec une personne contagieuse  
 Concours et examens professionnels  
 Formation statutaire et continue  
 Sportif de haut niveau  
 Participation aux instances scolaires (parents d'élèves élus)  
 Rentrée scolaire (ne concerne pas les enseignants devant élèves)  
 Sapeurs-pompiers volontaires.  
 Fêtes religieuses  
 Assistance médicale à la procréation (PMA) (Circulaire du 24 mars 2017)

#### Autorisations d'absence facultatives prévues par la réglementation et autres motifs sans traitement (voir annexe 5)

- Déplacement à l'étranger pour raisons personnelles hors congés légaux  
 Rendez-vous médical non obligatoire  
 Autres (motifs à préciser dans une lettre en annexe)

#### INTÉRESSÉ :

Date et signature :

#### Vu et pris connaissance par le DIRECTEUR OU DIRECTRICE D'ECOLE

Date et signature :

Avis IEN :  Favorable  Défavorable  Avec rémunération  Sans rémunération

Date

Signature :

Décision DASEN :  Favorable  Défavorable

Avec rémunération  Sans rémunération

Date

Signature

La DASEN Sophie Sarraute